

## Comprendre les données touristiques

---

### Les touristes à l'arrivée à Tontouta

---

Les données concernant les touristes à l'arrivée à Tontouta sont issues de l'enquête « passagers » de l'ISEE. Elle concerne uniquement les touristes internationaux, excluant ainsi les excursionnistes internationaux (essentiellement les croisiéristes, traités par ailleurs), ainsi que les visiteurs internes (les Calédoniens voyageant en Nouvelle-Calédonie).

En revanche, cette enquête permet de distinguer le tourisme récepteur (les non-résidents qui viennent en Nouvelle-Calédonie : les touristes) et le tourisme émetteur (les résidents de Nouvelle-Calédonie qui voyagent à l'extérieur du territoire : les résidents ; cf. *rubrique vacances-loisirs*).

Jusqu'en 2000, l'ISEE publiait des statistiques touristiques basées sur les fiches de la Police aux Frontières distribuées à tous les passagers arrivant à Tontouta. Ces fiches ont été supprimées pour les ressortissants des pays de l'Union européenne par l'Arrêt Ravel du 24 juin 1999. Depuis janvier 2001, l'ISEE a mis en place une enquête « passagers » dans le but de prolonger la diffusion des statistiques touristiques. Une [fiche](#) anonyme, annexée au formulaire phytosanitaire, est ainsi distribuée aux passagers des avions à leur arrivée à Tontouta. La saisie mensuelle des informations mentionnées sur ces fiches permet à l'ISEE de disposer de données statistiques sur les touristes qui viennent en Nouvelle-Calédonie, par pays de résidence, motif de séjour, durée de séjour, mode d'hébergement, mode de voyage et âge, mais également des données relatives aux voyages des résidents calédoniens à l'extérieur du territoire.

Selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT),

- Un **visiteur international** est "toute personne qui se rend dans un pays autre que celui où elle a son lieu de résidence habituelle, mais autre que celui correspondant à son environnement habituel, pour une période non supérieure à 12 mois, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité".

Ainsi, les visiteurs internationaux regroupent deux catégories :

- les **touristes** : les visiteurs qui passent au moins une nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le pays visité.

- les **excursionnistes** : les visiteurs qui, soit arrivent et repartent le même jour, soit logent à bord de leur moyen de transport lorsque leur séjour est plus long (croisiéristes, yachtmen, visiteurs venus par avion et séjournant moins de 24 heures dans le pays).

- Un **visiteur interne** (touriste ou excursionniste) est défini comme "toute personne qui se rend, pour une période non supérieure à 12 mois, dans un lieu situé dans son pays de résidence, mais autre que celui correspondant à son environnement habituel et dont le motif principal de visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité".

---

### L'activité hôtelière

---

Les données concernant l'activité hôtelière sont issues de [l'enquête hôtelière](#) effectuée chaque mois par l'ISEE auprès des hôtels de Nouméa, depuis 1982, et étendue aux hôtels de la province Sud depuis 1993.

Cette enquête permet de connaître, chaque mois, l'activité hôtelière : nombre de clients par pays de résidence, leur durée moyenne de séjour, le nombre de nuitées hôtelières ainsi que le coefficient de remplissage des hôtels.

Pour respecter les règles du secret statistique, les résultats ne sont pas publiés par établissement, mais regroupés en catégorie : « non classé », « 2 étoiles », « 3 étoiles et plus ».

L'ISEE effectue une ventilation des clients par pays de résidence les plus fréquents, qui sont également ceux utilisés pour les touristes dans l'enquête « passagers » : Métropole, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

Parallèlement à cette clientèle étrangère à la Nouvelle-Calédonie, sont également comptabilisés dans l'enquête les clients résidents en Nouvelle-Calédonie.

---

## Les croisiéristes

---

Les données concernant les croisiéristes sont issues de deux sources complémentaires :

- La Police Aux Frontières qui contrôle les passagers des paquebots lors de l'une des escales en Nouvelle-Calédonie.
- Le Port Autonome qui recense tous les touchés de bateaux, à l'occasion de chaque escale à Nouméa comme hors Nouméa (Lifou, Ile des Pins, Maré, Poum, Casy), et consigne à chaque fois la provenance et la destination suivante.

L'ISEE reconstitue à partir de ces éléments le parcours d'un paquebot à l'occasion d'une même croisière et affecte le nombre de passagers à chacune des escales concernées.

Le rapprochement de ces deux sources permet ainsi de calculer :

- Le nombre de croisières qui ont concerné la Nouvelle-Calédonie chaque mois (paquebots + passagers sans double compte)
- Le nombre de paquebots et de croisiéristes pour chaque escale.

La Nouvelle-Calédonie est une escale dans les circuits des paquebots de croisière, et non pas une base de départ des itinéraires. Les croisières partent essentiellement d'Australie.